



LP/CHRISTIAN SEGUI

Illustration. Sept millions de repas sont servis chaque année aux élèves dans les collèges des Yvelines.

Les cantines et l'entretien des collèges bientôt privatisés ?

Le département envisage d'externaliser la restauration et l'entretien des 116 établissements scolaires. Les agents se mettront en grève aujourd'hui, à l'appel de la CGT et de FO.

PAR LAURENT MAURON

La colère est palpable. L'intersyndicale CGT-FO du conseil départemental lance une mobilisation dès aujourd'hui et appelle les agents à une grève d'une heure, hors du temps de restauration. Le mouvement devrait être amené à s'amplifier, le 23 novembre avec, cette fois, le risque qu'aucun repas ne soit servi aux collégiens. « Nous sommes inquiets de la privatisation qui se prépare pour l'entretien et la cantine dans les collèges. Mille agents sont concernés pour 116 collèges et sept millions de repas servis chaque année », s'inquiète Tristan Fournet, délégué CGT.

« ON PEUT ÊTRE AUSSI EFFICACE QU'UNE ENTREPRISE EN CENTRALISANT LES ACHATS »

YVES CABANA, DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Il est vrai que le département s'appête à changer radicalement les règles du jeu dans ce domaine. Pour l'heure, seules 40 cantines, sur 110 si-

tes de restauration, font appel à des partenaires privés avec des formules assez différentes. Quant à l'entretien, 4 établissements sur 116 font appel au privé. Le conseil départemental concocte la création d'une Société d'économie mixte à opération unique (Semop) en vue d'un partenariat public-privé. Ce montage introduirait un industriel privé de la restauration et du nettoyage ainsi qu'une participation du département. Il est d'ores et déjà acquis que Pierre Bédier, le président (LR) du conseil départemental, en prendrait la présidence.

Le dosage entre privé et public ne fait pas l'objet d'un consensus. « Il nous a été assuré que le curseur serait placé à deux tiers pour le privé et un tiers pour le public. C'est une logique purement marchande d'autant que cela se ferait à fonds constants. Nous redoutons que l'argent parte en dividende et que la qualité du service s'en ressentisse », signale Tristan Fournet. Selon Yves Cabana, directeur général des services au conseil départemental, « rien n'est acté » et « tout est ouvert » sur ce sujet. « La logique veut que l'actionnaire public soit stable et que l'opérateur puisse changer en fonction d'un contrat de 5 à 7 ans. Nous pensons

qu'il y a beaucoup de gaspillage aujourd'hui et qu'on peut être aussi efficace qu'une entreprise en centralisant les achats, surtout si le mode est privé car il permet de s'affranchir des marchés publics », argue-t-il.

« CETTE DÉCISION N'APPORTE RIEN DE BON POUR LES ENFANTS ET LES FAMILLES »
FRANÇOIS ANDRÉ, DE LA FCPE 78

Les conséquences sur l'emploi divisent aussi partenaires sociaux et services départementaux. « Sur 1 000 agents, il y a 200 emplois aidés et surtout, 200 contractuels. Ces derniers pourraient être titularisés aujourd'hui. Qu'en sera-t-il au sein de la Semop ? » s'interroge l'intersyndicale. « Les droits statutaires des agents seront préservés même s'ils deviennent salariés du privé. Quant aux contractuels, ils pourront prétendre à de la formation et des CDI », avance le département.

L'hypothèse inquiète les enseignants. « C'est un plan social qui s'annonce pour les agents, notamment les gestionnaires qui ont aujourd'hui en charge la gestion du personnel et les paiements des cantines. De plus, les

adultes présents dans les cantines jouent un rôle éducatif. Ils ne doivent pas disparaître », clame Delphine Romagny, pour le Syndicat national des enseignants du second degré (Snes 78). « Je suis alarmé par cette décision. Elle n'apporte rien de bon pour les enfants et les familles », affirme de son côté François André, président de La Fédération des conseils de parents d'élèves des Yvelines (FCPE 78).

Le département se veut rassurant. « Nous menons une vaste concertation. Il faut penser que les familles disposeront de tarifs sociaux, que nous pourrions employer des gens aujourd'hui au RSA et que l'on pourra bénéficier d'achats de produits locaux en circuit court », martèle Yves Cabana.

Le calendrier tourmente les syndicats. « Comment accepter une réforme qui sera présentée le 23 novembre et votée par les élus le 22 décembre. On sait très bien que si la décision est prise, le 1^{er} janvier, on ne pourra plus rien faire d'ici à la mise en œuvre, un an plus tard. On espère que les parents, les enseignants, les agents et tous les citoyens ne vont pas laisser passer un tel bradage », conclut Tristan Fournet.

[@LeParisien_78](#)